

Le Maire,  
Jérôme  
ROBERTEAU

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31 MARS 2026

ID : 033-213304470-20260324-031\_2026-DE

Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton de COUTRAS  
Commune de  
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 031/2026

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 15
- > votants : 16

### OBJET : DÉLÉGUÉS AU SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Chenil-Fourrière du Libournais)

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-six à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 20 mars 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROBERTEAU.

**PRÉSENTS** : M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS, M. Didier LANDRY, Mme Marie-José TERRIEN, M. Gérald DUMOULY, Mme Marie-Danièle ROBERTEAU, M. Francis LUBERT, Mme Ana BORDESSOULES, Mme Joëlle GOUJON, Mme Aline MARIE VASSEUR, Monsieur Stéphane PICAUD, M. Jean-Christophe CHAMPAGNE, M. Jonathan GORGEOT, Mme Nathalie LOPES, M. Clément NOUVEAU.

**ABSENTS** : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, Mme Barbara DELBOS (procuration donnée à Mme Joëlle GOUJON).

Madame Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

#### *Le conseil municipal de Saint Médard de Guizières,*

Vu le PV d'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026, et l'élection du Maire et des adjoints,

Vu le tableau des conseillers municipaux ;

Vu les articles L. 5212-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du chenil du Libournais ;

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de représenter la commune de Saint Médard de Guizières au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du chenil du Libournais ;

Considérant que se présentent à la candidature des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du chenil du Libournais ;

<i>Déléguée Titulaire</i>	<i>Déléguée Suppléante</i>
Madame Aline MARIE VASSEUR	Madame Ana BORDESSOULES

Vu l'article L.2121-21 de Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nomination ou aux présentations,

**Décide**, après vote et à l'unanimité des membres présents et représentés (16 VOTES – 16 POUR), de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

**Élit**, après vote et à l'unanimité des membres présents et représentés (16 VOTES – 16 POUR),

Déléguée Titulaire : Madame Aline MARIE VASSEUR

Déléguée Suppléante : Madame Ana BORDESSOULES

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les  
jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 25 mars 2026.

Le Maire,

Jérôme ROBERTEAU

